

**Avis de prolongation de l'enquête parcellaire complémentaire
relative au projet de réalisation de la ZAC Sud Landes
sur le territoire des communes de HASTINGUES et OEYREGAVE**

En raison de l'empêchement, pour cas de force majeure, du commissaire enquêteur de tenir la permanence du lundi 24 janvier 2022, l'enquête parcellaire complémentaire relative au projet de création de la ZAC Sud Landes prescrite par arrêté préfectoral DCPAT-BDLIT n°2021-753 en date du 17 décembre 2021 est **prolongée de 15 jours**, soit jusqu'au **lundi 7 février 2022 à 17h30**.

Au terme de l'enquête et au regard des conclusions du commissaire enquêteur la préfète des Landes pourra déclarer cessible les parcelles nécessaires au dit projet.

Le commissaire enquêteur désigné reste Monsieur Alain JOUHANDEAUX, retraité de la gendarmerie (Major).

Le dossier d'enquête publique reste consultable :

- sur support papier, en mairie de Hastingsues et Oeyregave, aux jours et heures d'ouverture au public. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par les maires des communes concernées.

Les observations pourront être également adressées par voie postale à la mairie de Oeyregave, siège de l'enquête publique, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur - 61 rue de la Mairie - 40300 OEYREGAVE. Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-amenagement@landes.gouv.fr en visant la mention « EP ZAC SUD LANDES » comme titre du courrier électronique.

En complément, le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de :

OEYREGAVE

le lundi 7 février 2022 de 14h30 à 17h30

Le reste des dispositions prévues dans l'arrêté d'ouverture d'enquête parcellaire complémentaire initial du 17 décembre 2021 est sans changement.

Le 25 janvier 2022

à Peyrehorade

Communauté de communes
du Pays d'Orthe et Arrigans
Monsieur le Président

Jean-Marc LESCOUTE

